



Monsieur Gaël PERDRIAU  
Président  
Saint-Etienne-Métropole  
2 avenue Grüner  
42000 SAINT-ETIENNE

Saint-Étienne le 4 mai 2021

**Objet** : « préavis de grève pour le mardi 11 mai 2021 »

Monsieur le Président,

Conformément aux dispositions de l'article 10 de la Loi 83-634 du 13 juillet 1983 et de l'article 2512-2 du Code du Travail, le syndicat CGT de Saint-Étienne Métropole vous transmet ce préavis de grève pour le mardi 11 mai 2021 de 11H00 à 23h59 pour l'ensemble des agents de Saint-Étienne Métropole.

La CGT reste opposée à la Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 dite Loi de la « Transformation de la Fonction Publique », ainsi qu'aux conséquences et déclinaisons impactant chaque collectivité et chaque agent.

En s'appuyant sur l'article 72 de la Constitution et selon la libre administration des collectivités, le syndicat CGT de Saint-Étienne Métropole exige de la collectivité le maintien de l'ensemble des acquis précédents, et demande la poursuite des négociations sur le temps de travail, en vue d'aboutir aux 32 heures hebdomadaires et au recrutement nécessaire pour y parvenir, et ainsi répondre aux besoins de la population.

Le syndicat CGT de Saint-Étienne Métropole dénonce la mise en place d'un CIA favorisant les fonctions et l'individualisme au détriment des droits acquis collectivement. Notre syndicat revendique l'augmentation de l'IFSE pour chaque agent à l'occasion de la prochaine mise en place du RIFSEEP.

LA CGT restera vigilante quant au respect du droit de grève.

Dans l'attente de l'ouverture des discussions autour de ces sujets, veuillez recevoir, Monsieur le Président, nos respectueuses salutations.

**Le Bureau du syndicat CGT**  
de Saint-Étienne Métropole.